

Etre apprenti au CFA Cnam

Carte d'étudiants des métiers pour les apprentis

Le CFA Cnam vous délivrera votre carte personnelle d'étudiant des métiers. Cette carte vous permettra d'accéder aux réductions tarifaires dont bénéficient les étudiants de l'enseignement supérieur (logement, transport, santé, culture, Crous).

Les aides pour les apprentis

Votre statut d'apprenti vous permet d'accéder à la carte Imagine R est accessible aux apprentis. Il s'agit d'un forfait de transport annuel pour l'ensemble des modes de transport train, métro et RER pour les apprentis résidant en Région Ile de France.

Pour plus d'infos : www.imagine-r.com

En tant qu'apprenti, vous bénéficiez aussi de différentes possibilités pour faciliter votre accès au logement comme l'aide personnalisée au logement (APL) proposée par la Caisse d'Allocation Familiale (CAF).

L'accès aux Foyers de Jeunes Travailleurs vous est aussi ouvert et votre carte d'étudiant des métiers vous ouvre l'accès aux restaurants et hébergements du CROUS (www.crous-creteil.fr).

Chaque apprenti se voit affecté un tuteur pédagogique, un enseignant qui l'accompagnera tout au long de sa formation et qui sera en contact avec son maître d'apprentissage.

Le suivi tutoral des apprentis

Cette affectation a différents buts :

1. Recueillir les appréciations du maître d'apprentissage sur le comportement et le travail de son apprenti en entreprise d'accueil. Trois rendez-vous sont prévus à cet effet dans l'année entre l'apprenti, le maître d'apprentissage et le tuteur.

2. Accompagner le jeune dans la réalisation de son rapport d'activité ou son mémoire (selon la formation suivie). Certains points sont abordés lors des trois visites précédemment citées. Le tuteur reste à la disposition du jeune pour l'accompagner dans sa démarche. Il a un rôle de conseil et veille notamment à ce que le projet de l'apprenti soit conforme et le calendrier respecté.

Pour plus d'information

Service pédagogie

cfa.pedagogie@cnam.fr